

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleure
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleure.fr

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION N°2021-51-MM

Le maire de la commune de BARFLEUR

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts,

Considérant l'intérêt général, et la sécurité,

ARRETE :

Article 1 - Le stationnement et la circulation seront interdits de 10h45 à 11h30 le 11 novembre 2021, à partir du Passage Le Bel jusqu'au Salon de lecture.

Article 2 - Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 - La brigade de gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de Barfleure sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

A Barfleure, le 08 novembre 2021

Le Maire



Michel MAUGER